

On compte, en outre, une vingtaine de blessés

Dix-septième année. - N° 5.999

ABONNEMENTS:	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Membre et limitr...	65.00	30.00	18.00
Autres départ...	60.00	22.00	17.00
Union postale...	100.00	52.00	28.00

TELEPHONE: 5-47 & 2-43

## Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

## VENDREDI

# 31

## JUILLET 1925

## La crise anglaise et les théories socialistes

Le gouvernement anglais parviendra-t-il à arrêter « en extrémis » le grave conflit ouvrier qui menace de se développer autour de la crise du charbon ? Ce qui est bien certain, c'est qu'il s'oriente dans une voie où il ne peut reculer pour mieux sauter parce qu'il tourne le dos à la seule solution logique. Une pareille défaillance de la part d'un des seuls gouvernements d'ordre qui subsistent en Europe n'est pas précisément rassurant.

La crise des charbonnages anglais, comme le malaise des colons, comme le renversement de la balance commerciale par le ralentissement des exportations, souligne le renversement de la situation économique qui se dessinait avant la guerre, qui a été une des causes de la guerre et qui par un renversement des prévisions humbles, la guerre a précipité et prodigieusement aggravé.

Pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre a bénéficié d'une avance énorme sur les autres puissances, parce qu'elle avait le quasi monopole du charbon et du fer, parce qu'elle s'était lancée la première dans la voie de l'industrialisme et parce que la production industrielle était au-dessus des besoins de la consommation. C'était l'âge d'or du fret de Manchester, du métier de grand intermédiaire international et du libre échange.

La situation s'est modifiée au début du XX<sup>e</sup> siècle par les rapides progrès de l'Amérique et par l'entrée de l'Allemagne dans le champ de la grande concurrence internationale. Et la guerre est venue juste à propos pour permettre de mater le rival germanique.

Encore si les Anglais avaient en la sagesse de poursuivre l'effondrement complet des Allemands. L'occasion était excellente d'éliminer le plus redoutable des concurrents et d'assurer la paix future tout en punissant les vrais coupables du grand drame, ceux qui avaient déclenché la guerre pour satisfaire leur appétit de domination et de lucre. Au lieu de cela, la Grande-Bretagne n'a eu de cesse qu'elle n'ait remis l'Allemagne sur pied. Résultat : ses débouchés se ferment. Le charbon de la Ruhr déverse sur le pays de Galles. La moitié des mines anglaises travaillent à perte. Le mal est d'autant plus grand que les ouvriers britanniques habitués au bien-être et à la non-chalance ne veulent ni augmenter leur peine ni réduire leurs aises. Périssent le pays et l'industrie plutôt que de changer leurs habitudes.

Cette mentalité s'est affirmée avec éclat à la fin de juin, quand, un mois avant l'échéance du 31 juillet, les propriétaires de mines ont dénoncé le contrat de travail qui venait à expiration, réclamant à la fois une augmentation des heures de travail et une réduction du salaire. Il y avait de toute évidence une marge de marchandage dans cette double requête. Les patrons réclamaient le double sacrifice pour en obtenir un seul.

Qu'ont fait les mineurs ? Ils ont refusé catégoriquement de négocier sur ces bases. Tous les efforts pour les amener à discuter se sont heurtés à une obstruction irrédicible. En même temps les mineurs ont cherché l'alliance des métallurgistes, des dockers et des cheminots pour mener la lutte ensemble contre le consommateur. Car c'est toujours lui, en fin de compte, qui est le dindon de la farce.

Qu'a fait le gouvernement ? A-t-il soutenu résolument les masses en affirmant la doctrine de l'effort ? Nullement. Il a cherché des compromis. Maintenant il en est à envisager l'octroi de subventions aux mines qui ne peuvent nourrir les mineurs.

Ce sera encore le contribuable qui paiera la note. Il n'est pas d'ailleurs au bout de ses peines. L'internationalisme du sous-sol s'est renforcé et a décidé de poursuivre une tactique de mathématisisme pour réduire la production de la houille et permettre de la vendre de plus en plus cher. L'application des doctrines socialistes conduit logiquement au renchérissement continu du prix de la vie.

## Violentes scènes au Reichstag

Berlin, 30 juillet. — La séance du Reichstag d'hier qui s'est prolongée jusqu'à 23 heures, fut marquée par de vifs incidents, dus à la volonté marquée des communistes de pratiquer l'obstruction.

La séance fut suspendue et à la reprise le communiste Jabash étant l'objet d'une proposition d'expulsion, les communistes continuèrent leur tumulte lorsqu'on procéda au vote.

Une seconde fois la séance fut levée. L'agitation avait été provoquée par le discours du communiste Vinnah, particulièrement violent contre l'Eglise et le clergé.

## L'expédition polaire Mac Millan approche de sa base

New-York, 30 juillet. — L'expédition polaire du commandant Mac Millan est actuellement à 550 kilomètres de sa base, Etah.

C'est à Etah que les avions prendront leur vol pour explorer les régions entre l'Alaska et le pôle Nord. Ces parages sont encore inconnus ; si des terres y sont découvertes, elles seront réclamées par les Etats-Unis.

## Voilà ce que les parlementaires appellent "faire de la politique"

Depuis bientôt trois mois, le gouvernement déclare qu'il est dans ses intentions de poursuivre les communistes. Si un homme averti en vaut deux, les communistes au lieu d'être 50.000 doivent donc être aujourd'hui 100.000. Du moins, on les pu prendre certaines précautions élémentaires pour permettre aux policiers, aux cours d'investigations... futures, de se retirer avec quelques kilos de brochures « insignifiantes ».

Donc le gouvernement va poursuivre les communistes et, en réalité, il ne les poursuit pas.

Est-ce pour leur faire de la réclame qu'il agit ainsi ? Nous ne le pensons pas. Est-ce avec l'intention de leur faire peur, parlant de les rendre plus sages ? Nous ne croyons pas nos ministres assez sots pour mésestimer pareillement la volonté et la solide organisation des hommes de Moscou.

Alors, pourquoi le gouvernement n'agit-il pas ? Il n'agit pas parce qu'il a peur lui-même.

Il n'ose pas agir. Les élections législatives ont été faites avec l'appui des voix communistes. On a voté « rouge » comme le demandait l'officier Quotidien. Si on a voté rouge, c'est pour avoir un gouvernement rouge.

Un gouvernement rouge peut-il poursuivre des « rouges » ?

Vous le cruel embarras de M. Painlevé. Il s'est un beau jour envolé au Maroc. Sur place, il a compris que la France ne pouvait en aucune façon capituler devant un chef rebelle. Sa conscience de Français lui ordonne la résistance, l'offensive, l'annihilation de l'ennemi.

Il y va non seulement de nos intérêts coloniaux, mais encore de la paix future. Mais M. Painlevé est également chef d'un gouvernement parlementaire ; il est le prisonnier de ses électeurs ; il en dépend. Or, les électeurs ont voté rouge, c'est-à-dire ont voté pour la paix immédiate et non pas pour une paix durable ; ils ont voté pour en finir, non pas avec Abd el Krim, non pas avec l'Allemagne, mais avec la France !

Au nom de la politique qu'il représente, M. Painlevé doit faire la paix, coûte que coûte, faire la paix même si Abd el Krim la refuse, fuir, éviter les combats, évacuer le Maroc et si c'est nécessaire, évacuer l'Algérie, évacuer la Tunisie, évacuer même la métropole !

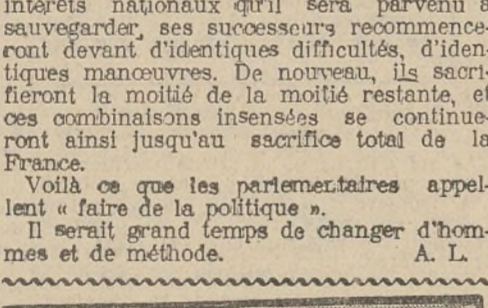
Notre malheureux président du conseil se débat donc entre ses deux « devoirs » : son devoir de Français qui lui ordonne de sauver la France, son devoir de politicien qui lui ordonne de la perdre.

M. Painlevé perdra la France à moitié. Il aura ainsi, selon lui, concilié ses « deux devoirs ». Il aura, à son avis, équilibré l'intérêt général avec l'intérêt particulier ; il aura ménagé le bien et le mal. Devant un incendie, il aura fait la part du feu !

Plus tard, pour défendre cette moitié des intérêts nationaux qu'il sera parvenu à sauvegarder, ses successeurs recommenceront devant d'identiques difficultés, d'identiques manœuvres. De nouveau, ils sacrifieront la moitié de la moitié restante, et ces combinaisons insensées se continueront ainsi jusqu'au sacrifice total de la France.

Voilà ce que les parlementaires appellent « faire de la politique ».

Il serait grand temps de changer d'hommes et de méthode. A. L.



M. RAKOWSKY  
Ambassadeur des Soviets à Londres  
qui va probablement remplacer M. Kraissine  
comme ambassadeur à Paris

300 Russes donnent l'assaut à une église à New-York

Un archidiacre était à leur tête

New-York, 30 juillet. — L'évêque orthodoxe russe Adam ayant pris possession de l'église Saint-Nicolas, malgré les protestations de son adversaire l'évêque Platow, 300 Russes ayant à leur tête un archidiacre ont, hier, tenté de briser les portes du temple à coups de haches et de béliers. Ils étaient sur le point de réussir lorsque la police survint.

L'église Saint-Nicolas et d'autres biens des orthodoxes russes sont évalués à 85 millions de dollars.

LA FIN D'UNE CENTENAIRE

Périgueux, 30 juillet. — Mme veuve Fontagnon vient de mourir à l'âge de 107 ans. La centenaire avait été cuisinière chez M. Bonin, agent voyer au service duquel elle resta jusqu'à 95 ans. Depuis cette date, elle avait vécu retirée dans sa famille.



CASABLANCA. — Le général Naulin vient prendre le commandement des troupes  
Phot. Meurisse en remplacement du général Daugan Cl. Paris-Centre

## La grève des employés de banque s'étend

### Après la Banque Nationale de Crédit et le Crédit Lyonnais

Le Comité de grève annonce que le mouvement a gagné d'autres établissements

Paris, 30 juillet. — Dès 9 heures, la Bourse du Travail connaît l'animation d'un grand jour. C'est un va-et-vient continu d'employés de Banque parmi lesquels on voit beaucoup de dames et de jeunes filles.

A 9 h. 30, les employés de la Banque Nationale de Crédit ouvrent le meeting dans la salle du sous-sol qui se remplit rapidement.

Les employés du Crédit Lyonnais se réunissent, eux, dans la vaste salle Ferner. Les grévistes arrivent à flots, et dès 10 heures et demie la salle est bondée.

Les dirigeants du Comité de grève nous ont déclaré :

« Le mouvement est très fort au Crédit Lyonnais. Ce matin, au siège central, les employés du service de la conservation des titres sont presque tous en grève. Les caissiers de la recette et les caissiers payeurs ont suivi, eux aussi, le mouvement. »

« Les agences sont également touchées. C'est ainsi qu'au groupe J (agences de la rive gauche) les caissiers-payeurs ont refusé d'effectuer leur service. »

« D'autre part, à la Banque Nationale de Crédit, le mouvement est également très fort. Les dirigeants du syndicat, de façon satisfaisante, il y a bien eu hier une vingtaine de défilants, compensés d'ailleurs par de nouveaux grévistes, mais aujourd'hui nos sommes sûrs que le nombre des chômeurs s'accroîtra sensiblement. La grève du Lyonnais donnera confiance à nos camarades, d'autant que d'autres établissements de crédit vont suivre. »

Ajoutons que le Comité de grève insiste sur le fait que le mouvement n'a aucun caractère politique, que les syndicats unitaires, confédérés et catholiques participent ensemble à sa direction.

Et ils ont tenu également à nous rappeler ce matin qu'ils étaient toujours à la disposition du ministre des finances pour les opérations de l'emprunt, à condition de pouvoir travailler dans des bâtiments publics et non pas dans les banques.

## L'AFFAIRE PHILIPPE DAUDET

### Un non-lieu qui n'explique pas certaines contradictions

Paris, 30 juillet. — M. le premier président Paul André, chargé de l'enquête supplémentaire au sujet de la mort de Philippe Daudet, vient de prendre l'ordonnance suivante :

Nous, premier président de la Cour d'appel de Paris, vu la procédure instruite sur la constitution de partie civile de M. Léon Daudet, contre MM. Colombo, commissaire à la sûreté générale; Delange, Lannes, contrôleurs généraux à la sûreté générale; Marier, préfet de la Corse, ancien directeur de la sûreté générale; Le Floutier, libraire, et Gruffy, et tous autres inculpés d'homocide volontaire et de complicité, détournement de mineur et complicité et, en outre, Gruffy, de vol et d'abus de confiance, vu le réquisitoire écrit de M. le procureur général, et en date du 27 juillet 1925, attendu que l'inculpation d'homocide volontaire n'est nullement justifiée, la mort de Philippe Daudet étant le résultat d'un suicide, que les autres inculpations ne sont pas établies, vu les articles 484 et 193 du code d'instruction criminelle, déclarons qu'il n'y a lieu de poursuivre contre les sus-nommés et que les frais seront supportés par la partie civile.

Cette ordonnance a été signifiée à M. de Roux, avocat de la partie civile, et à M. le bâtonnier Menneson, et MM. Jean de Montigny, Peytel, Marmarian et Cottel. Aux termes de la jurisprudence, cette ordonnance n'est susceptible d'aucun appel.

## Et Bajot réclame les deniers d'Hadeldama

Paris, 30 juillet. — Le procureur général a fixé au 26 octobre, la date à laquelle le procès de M. Bajot contre M. Léon Daudet, vient devant la cour d'assises. On sait que le chauffeur Bajot avait assigné M. Léon Daudet devant le tribunal correctionnel pour diffamation, à raison du rôle que celui-ci lui attribue dans la mort de son fils. Le tribunal s'étant déclaré incompétent pour connaître de la demande de M. Bajot, celui-ci ayant été diffamé en qualité de témoin et de cour d'assises était seule compétente. M. Bajot a lancé aujourd'hui son assignation. Il demande 50.000 francs de dommages-intérêts. L'audience sera présidée par M. le conseiller Flory. M. Nogères et M. de Roux assisteront les parties.

## Comment s'est produit l'accident du Scenic Railway

Paris, 30 juillet. — « Paris-Centre » a relaté hier, dans ses dernières éditions, l'accident survenu au Scenic-Railway des Arts Décoratifs, accident qui a fait onze blessés.

M. Girard, juge d'instruction a été chargé d'enquêter au sujet de cet accident. Il a commis MM. Lefèvre, commissaire de police pour faire les investigations utiles et le docteur Paul pour examiner les blessés, MM. Dellerier, chef du laboratoire des Arts et Métiers et Gaillardet, ingénieur, pour effectuer les expertises techniques.

Il est d'ores et déjà établi que le mécanicien se trouvait bien à son poste au moment de l'accident et que le déraillement serait dû au mauvais fonctionnement d'un frein.

## Les causes de l'accident

A la société parisienne d'Attractions de l'Exposition des Arts Décoratifs, on déclare que l'accident du Scenic-Railway est dû à la rupture d'un boulon sur le train du train tamponneur. Celui-ci n'ayant pu être arrêté à son arrivée au terminus, pont de l'Alma, buta dans le train qui le précédait et qui était sur le point de repartir en direction opposée.

Aucune voiture ne fut projetée hors des rails et aucune blessure causée ne met en danger la vie d'un voyageur. La direction des chemins de fer aériens a tenu à nous faire remarquer d'autre part qu'elle a transporté jusqu'à présent près d'un demi-million de voyageurs et que malgré le nombre des blessés d'hier soir, le pourcentage des accidents survenus dans cette attraction pourrait lui être envié par certaines entreprises de transports et compagnies de taxis.

L'enquête de la police établira que l'accident serait dû au mauvais entretien du matériel et au non fonctionnement d'un frein. Il eut été beaucoup plus grave si le chef de la station n'avait pas fait fonctionner un frein spécial qui lui a permis de ralentir la marche de toute la rame.

Les scellés ont été apposés sur le frein défilant.

L'enquête sera probablement close dans la journée et transmise au juge. On ignore si le préfet de police donnera l'autorisation nécessaire pour que le Railway marche à nouveau ce soir.

## LE ZELE DES AGENTS DE LA PROHIBITION

### Is perquisitionnement chez le chancelier du consulat général de France à New-York

New-York, 30 juillet. — Le « New-York Herald » annonce que, muni d'un mandat de perquisition, des agents du service de prohibition, ont visité hier soir, l'appartement de M. Pierre Moracchini, chancelier du Consulat général de France à New-York, ont saisi six bouteilles de vin et arrêté sa gouvernante.

On prétend que M. Moracchini et son ménage ne sont pas couverts par l'immunité diplomatique en ce qui concerne les contraventions à la loi de prohibition et l'arrestation de la gouvernante a été maintenue.

## M. Alexandre Varenne, vice-roi de la piastre indo-chinoise, reçoit...

Paris, 30 juillet. — M. Alexandre Varenne nous reçoit dans son entresol de la rue de Postrégrad. Toute la matinée il a été assailli de visites et de coups de téléphone.

Le nouveau gouverneur général que nous interrogeons sur ses projets, se déclare prêt à abandonner l'étude des principaux problèmes — et quelques-uns sont assez ardues — que comporte l'administration de l'Indo-Chine.

Mais il n'a pas de programme préconçu (on s'en doutait un peu).

Je n'ai aucun passé colonial, nous fait-il remarquer sans sourcil, moi-même de son incompréhension, et je n'ai eu jusqu'ici à m'occuper de nos colonies que dans la mesure où un député français, conscient de son devoir, doit s'intéresser à elles.

N'avez-vous pas de projets, particulièrement en ce qui concerne l'organisation sociale de l'Indo-Chine ?

Pas plus en cette matière que pour le reste, nous répond M. Varenne. Je ne pars avec aucun programme arrêté.

M. Varenne, qui s'est rendu ce matin au ministère des colonies, y retournera cet après-midi.

Demain il partira pour Vichy, où il compte faire une cure préventive de vingt jours.

## Notre enquête

Tours, 30 juillet. — Le terrible accident de chemins de fer survenu cette nuit, à Saint-Antoine-du-Rocher, s'est produit dans les circonstances suivantes :

« Le train 3689 a déraillé, le 29 juillet, à l'entrée de la gare Saint-Antoine-du-Rocher et il doit arriver à 23 h. 58. L'accident semble dû à un excès de vitesse sur l'aiguille d'entrée. »

« La machine est renversée dans le remblai. Quatre voitures sont avariées. Onze voyageurs, dont l'identification se poursuit, et le mécanicien, ont été tués. Il y a une vingtaine de blessés, dont deux ou trois assez grièvement. »

## Le seizième mort

Tours, 30 juillet. — Cet après-midi, une des victimes soignées à l'hôpital Saint-Grégoire a succombé à ses blessures. C'est M. Crombell. D'autre part, on a identifié deux des morts retirés des décombres. Mme Ballez, demeurant à Derval (Loire-Inférieure) et Mme veuve Jeanne Howard, 5, rue des Ursulines, à Tours.

Trois autres victimes, dont une femme, restent à identifier.

Le ministre est sur les lieux

Paris, 30 juillet. — M. Laval, ministre des Travaux Publics, a quitté Paris à 8 heures du matin, en compagnie de M. Schwoob, directeur général des chemins de fer au ministère, se rendant à Saint-Antoine-du-Rocher, pour enquêter personnellement sur la catastrophe de cette nuit.

M. Pierre Laval est arrivé à 11 h. 45 à la gare de Tours. Il s'est aussitôt rendu en automobile sur les lieux de la catastrophe. Il est revenu vers 15 heures, où il a rendu visite aux blessés à l'hôpital et leur a apporté les paroles d'encouragement et les sympathies du gouvernement. Il a repris le train à 15 h. 15 pour rentrer à Paris.

## On entend des plaintes

Des plaintes partent des wagons démolis. Les sauveteurs rivalisent de zèle pour sauver les victimes.

D'un wagon de première classe, trois officiers du 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Orléans, sont dégagés indemnes. Dans le même compartiment, trois autres voyageurs ont été tués.

Plus loin, un employé du train est couché entre les débris de planches et l'on doit se servir d'un pic pour le dégager.

A quelque distance, une fillette grièvement blessée demande à boire.

Dans un compartiment d'un wagon de troisième classe, une femme est assise, semblant se reposer. Elle est morte, la poitrine serrée contre la banquette. A ses côtés, se trouve un ouvrage de tricot qu'elle était en train de confectionner.

Un jeune soldat est étendu sans vie sur la banquette d'un face.

Un voyageur, la cigarette aux lèvres, est étendu sur la même banquette, le thorax défoncé.

Autour de cet amoncellement de planches brisées et de fers tordus, des voyageurs qui ont échappé à la catastrophe, errent hébétés, cherchant qui un parent dont il a été séparé, qui ses bagages perdus ou détruits.

Deux médecins de Tours prodigent leurs soins aux blessés.

On compte déjà quinze morts et une vingtaine de blessés, dont trois assez grièvement qui ont été transportés à la maison de santé Saint-Grégoire, à Tours.

Dès que la nouvelle de l'accident de l'express 3689 a été connue à la direction de la Compagnie d'Orléans, un train de secours a été immédiatement envoyé de Paris à Saint-Antoine-du-Rocher. Le directeur de la Compagnie et plusieurs ingénieurs y prirent place.

C'est à la sortie de cette gare, en arrivant sur la voie unique, que le déraillement s'est produit.

Cinq voitures, dont trois de voyageurs se renversèrent. Le seul agent qui comprit la nuit la petite gare de Saint-Antoine-du-Rocher se précipita affolé sur le lieu de l'accident, couvrit les voies et prévint la gare de Tours.

Un premier train fut immédiatement envoyé avec du matériel et le sauvetage des blessés commença en présence de M. Grimaud, préfet, du procureur de la République et du commandant de gendarmerie de Tours.

Un détachement du 8<sup>e</sup> génie arriva rapidement sur les lieux.

## La déclaration d'un magistrat

Tours, 30 juillet. — Interrogé sur les causes probables de l'accident, un des magistrats chargés de l'enquête a fait la déclaration suivante :

« Peu avant le lieu de l'accident, la ligne, à voie unique et en pente douce, fait une courbe d'un rayon de 300 mètres. Au milieu de cette courbe, vient se greffer une nouvelle voie dont la courbe est de 200 à 250 mètres de rayon, avec un virage très accentué. Le train express 3689 arriva à toute allure et passa l'aiguille à une vitesse de 98 kilomètres à l'heure, alors que la vitesse normale à cet endroit est de 30 kilomètres à l'heure ; le train devant marquer l'arrêt à la station de Saint-Antoine-du-Rocher qui se trouve à 150 mètres plus loin. En franchissant ces deux courbes, le frein centrifuge et l'effort furent tels que toute la voie a été déportée de gauche à droite de 5 à 6 centimètres. La machine arriva ensuite sur la pointe de l'aiguille. On suppose que la roue d'un wagon monta sur cette pointe et fit sortir la voiture des rails. A ce même endroit, se produisit une nouvelle déviation de la voie, mais cette fois, de droite à gauche, provoquant un second déraillement à l'heure, alors que la machine sortit alors des rails, continua sa route en labourant le remblai sur une distance de cent mètres et vint tomber dans le ravin profond de quatre mètres provoquant l'arrêt brusque du convoi et ce, explique le télescopage des wagons entre eux. »

## Les victimes

Tours, 30 juillet. — A l'heure actuelle 15 morts ont été retirés des décombres. Onze d'entre eux ont été identifiés. En voici la liste :

MM. Gors, mécanicien de l'express, Pinaud, secrétaire-comptable à Mayence, Braillet, monteur-mécanicien au Mans, Leroy-Hilaire, à Poitiers, Lauby, négociant à Mayer (Sarthe), Louis Sohier, représentant de commerce, rue Gambetta, à Tours, Creuzé, 64 ans, à Marigny-Preuzé (Vienne), Jean Durif, cultivateur, originaire du Cantal, Victor Le Mellec, cuisinier à Orléans, Pierre Tardif, soldat au 50<sup>e</sup> régiment de chars de combat à Tours, le brigadier annamite Nguyen Van Guira, de la 14<sup>e</sup> compagnie d'Antos du Mans.

Voici la liste des blessés qui sont les plus grièvement atteints :

M. Crombell, habitant à Villers-Bocage, contusions abdominales, en danger de

## LIRE EN PAGE 2 :

Nos Informations de Dernière Heure. Les Sports.

EN PAGE 3 : La fête des médaillés militaires à Montlins. Les courses d'aujourd'hui à Vichy. Un antillaniste devant la correctionnelle de Nevers. Les guides gastronomiques, par Raoul Toscan.

EN PAGE 4 : Avant les fêtes gymniques d'Autun. Le drame de Dracy-Saint-Loup.

EN PAGE 5 : Nos renseignements agricoles.

## Un train déraile près de Saint-Antoine-du-Rocher

### QUINZE VOYAGEURS ET LE MÉCANICIEN TUÉS

On compte, en outre, une vingtaine de blessés

Paris, 30 juillet. — A la direction de la Compagnie d'Orléans, on reçoit à 10 h. 10 un coup de téléphone donnant les détails suivants sur l'accident qui s'est produit sur la ligne du Mans à Tours :

« Le train 3689 a déraillé, le 29 juillet, à l'entrée de la gare Saint-Antoine-du-Rocher et il doit arriver à 23 h. 58. L'accident semble dû à un excès de vitesse sur l'aiguille d'entrée. »

« La machine est renversée dans le remblai. Quatre voitures sont avariées. Onze voyageurs, dont l'identification se poursuit, et le mécanicien, ont été tués. Il y a une vingtaine de blessés, dont deux ou trois assez grièvement. »

## Notre enquête

Tours, 30 juillet. — Le terrible accident de chemins de fer survenu cette nuit, à Saint-Antoine-du-Rocher, s'est produit dans les circonstances suivantes :

« Le train express qui arrive à Tours à minuit 20, a déraillé par suite, croit-on, d'un excès de vitesse, à 200 mètres de la station. La machine ayant enfoncé le parapet d'un pont construit sur un petit fossé qui traverse la voie, est tombée au fond de ce fossé. Tous les wagons du convoi sont sortis des rails et quatre d'entre eux sont venus s'écraser sur la machine. Aussitôt l'accident connu, des secours furent envoyés de la gare de Tours et l'autorité militaire envoya de son côté des détachements du 8<sup>e</sup> génie et du 9<sup>e</sup> ascenseur du train. Sur les lieux se trouvèrent bientôt MM. Grimaud, préfet de l'Indre-et-Loire, député, maire de Tours, le général Seguin, commandant l'artillerie du 9<sup>e</sup> corps, M. Tugler, inspecteur principal de l'arrondissement, etc... »

« Notre arrivée, cinq corps ont déjà été dégagés. Ils sont pour la plupart horriblement mutilés. On travaille avec ardeur à dégager les autres victimes. Dans l'achèvement des wagons brisés, on aperçoit encore des morts. Le mécanicien du train notamment, est serré entre la machine et le tender. »

## On entend des plaintes

Des plaintes partent des wagons démolis. Les sauveteurs rivalisent de zèle pour sauver les victimes.

D'un wagon de première classe, trois officiers du 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Orléans, sont dégagés indemnes. Dans le même compartiment, trois autres voyageurs ont été tués.

Plus loin, un employé du train est couché entre les débris de planches et l'on doit se servir d'un pic pour le dégager.

A quelque distance, une fillette grièvement blessée demande à boire.

Dans un compartiment d'un wagon de troisième classe, une femme est assise, semblant se reposer. Elle est morte, la poitrine serrée contre la banquette. A ses côtés, se trouve un ouvrage de tricot qu'elle était en train de confectionner.

Un jeune soldat est étendu sans vie sur la banquette d'un face.

Un voyageur, la cigarette aux lèvres, est étendu sur la même banquette, le thorax défoncé.

Autour de cet amoncellement de planches br



ALLIER

MOULINS

VICHY

La fête des médaillés militaires et de l'allée des Gâteaux

Les courses d'aujourd'hui

M. Eugène David vice-président du conseil central d'administration des Paris, qui représente la société des Médaillés militaires...

Un certain nombre de sociétés locales ont fait connaître leur intention d'assister à la cérémonie précitée et au défilé qui suivra...

Classement au 26 juillet des tireurs ayant pris part au concours :

Flabert à 12 mètres. Catégorie excellence : M. Chevalier 100 points, M. Laroche 98, M. Laroche 97, M. Laroche 96...

303 SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES. Les sociétaires sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion de section...

Le téléphone. L'Administration des P. T. T. signale à la connaissance des abonnés du téléphone que par décret du 3 juillet, la taxe...

Un tribunal. Mercredi après-midi, à l'audience civile, M. le président Mallet a adressé un hommage ému à la mémoire de M. Desages...

Un chien loué s'est réfugié chez M. Chon, rue Lenoir, aux Batignolles, où il a été trouvé au bureau de poste ; il y a été réclamé.

Accidents du travail. Raymond Bourdeau, 29 ans, manoeuvre, place de la Liberté, s'est blessé au pouce droit en travaillant à une machine à mouler.

Un violent. La police a arrêté le nommé Jacques Maréchal, 59 ans, ex-marchand de fruits rue du Pont-Ginguet, qui dans la nuit de mercredi à jeudi, brisa la devanture de M. Sillouin, chiffonnier, même rue.

Un chat. Un chat de couleur a été trouvé au bureau de poste ; il y a été réclamé.

Accidents du travail. Raymond Bourdeau, 29 ans, manoeuvre, place de la Liberté, s'est blessé au pouce droit en travaillant à une machine à mouler.

Un violent. La police a arrêté le nommé Jacques Maréchal, 59 ans, ex-marchand de fruits rue du Pont-Ginguet, qui dans la nuit de mercredi à jeudi, brisa la devanture de M. Sillouin, chiffonnier, même rue.

Un chat. Un chat de couleur a été trouvé au bureau de poste ; il y a été réclamé.

Accidents du travail. Raymond Bourdeau, 29 ans, manoeuvre, place de la Liberté, s'est blessé au pouce droit en travaillant à une machine à mouler.

Un violent. La police a arrêté le nommé Jacques Maréchal, 59 ans, ex-marchand de fruits rue du Pont-Ginguet, qui dans la nuit de mercredi à jeudi, brisa la devanture de M. Sillouin, chiffonnier, même rue.

Un chat. Un chat de couleur a été trouvé au bureau de poste ; il y a été réclamé.

MONTLUÇON

Une affaire d'homicide involontaire devant la correctionnelle

Le 24 mai dernier, un camion auto appartenant à M. Picot, marchand de vins en gros à Montluçon, et conduit par Simon Sacka, employé chez ce dernier en qualité de chauffeur d'automobile, se rendait aux courses cyclistes de Lurcy-Lévy, lorsque au lieu dit 'Ecluse', sur la route de Bizeneilles, l'auto capota, occasionnant la mort de deux personnes et des blessures à un ou deux autres.

D'après le rapport de l'expert, M. Paul Labre, l'accident serait dû à un brusque déplacement des voyageurs transportés, lesquels étaient assis sur des bancs mobiles.

La plupart de témoins, plus ou moins victimes de l'accident, déposent dans le même sens, et l'un d'eux déclare à l'audience que l'auto et le chauffeur leur avaient été bénévolement confiés par M. Picot, ceci sur la demande de M. Combes, procureur de la République, en un réquisitoire serré, estime que l'accident fut imputable à un coup de frein maladroite du chauffeur, lequel, de plus, ne habilita à conduire des voyageurs, avait négligé de procurer de leur installation par trop rudimentaire et tout au moins conduire avec prudence. Il demande au tribunal l'application de la loi, mais ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

M. Ducrocq présente la défense de l'inculpé. Il estime, lui aussi, que l'accident est dû à un déplacement du centre de gravité de l'auto, occasionné par son chargement mal équilibré, chargement qui fut organisé par les voyageurs eux-mêmes, sans que la responsabilité de M. Picot, relativement à une question d'argent, fût blessé dans l'accident — en put être engagée.

Après en avoir longuement délibéré, le tribunal condamne Sacka à 100 francs d'amende avec sursis, et à une question d'argent. Un Constant Ganet, 19 ans, cultivateur à Flayat (Creuse), qui le 10 juillet, avait dérobé une bicyclette au Polonais Koniecz, est condamné à un mois de prison avec sursis.

Jean Chabanne, 25 ans, journalier à Marmignolles, défilé plusieurs fois condamné, a soustrait un harnachement à M. Pasquet, de Saint-Angel ; 6 mois de prison.

Mohamed ben Hadji, 34 ans, manoeuvre à Montluçon, a porté des coups de couteau à Lucien Vaulet, 19 ans, charcutier à Montluçon ; 30 jours de prison.

Jean Porchou, 38 ans, chauffeur à Montluçon, est inculpé d'avoir porté des coups à M. Simonet, menuisier. Le tribunal acquitte le prévenu.

Albert Bourret, 25 ans, ingénieur électricien à Cosne-d'Allier, et Gustave Desfemmes, 42 ans, électricien à Montmarault, se sont portés réciproquement des coups, le 30 juin dernier, à Cosne, en raison d'une question d'argent. Le résultat des débats que Desfemmes fut l'agresseur.

En conséquence, le tribunal acquitte Bourret et condamne Desfemmes à 25 francs d'amende avec sursis.

Georges Dupuis, 25 ans, soudeur, et Gaston Durand, 24 ans, manoeuvre, tous deux habitant Montluçon, sont condamnés chacun à 25 francs d'amende pour s'être portés réciproquement des coups, le 22 juin dernier.

Philippe Valentin, 23 ans, verrier à Montluçon, qui avait gifflé la jeune Louise Jouandanne, à la sortie d'un bal, est condamné à 16 francs d'amende.

Marcelle Vénat, 20 ans, ménagère, quai Louis-Blanc, a exercé des violences sur Mme LARRY, épicière à Montluçon ; 16 fr. d'amende avec sursis.

Eugène Laville, 24 ans, mineur à Domérat, a heurté involontairement avec son camion-automobile le jeune Pierre Marce, auquel il occasionna des blessures plus ou moins graves, tellement graves que le tribunal acquitte purement et simplement le mineur.

Accidents du travail. — Pierre Soulier, 30 ans, Dunlop, plaie à la main gauche ; Léopold Leleuvre, 50 ans, manoeuvre aux produits chimiques, coupure au pouce gauche. Georges Labre, 24 ans, manoeuvre, rue des Forges, plaie pénétrante à l'avant-bras gauche. Mayel Beigneux, 61 ans, manoeuvre à Saint-Jacques, plaie de la jambe droite, Henri Delabre, 26 ans, employé à Saint-Jacques, plaie à la paupière inférieure gauche. Eugène Pasquet, 40 ans, demeurant à Saint-Jacques, plaie contuse au nez.

Etat civil. — Louis Garance, rue Barathon ; Marie-Thérèse Poirel, 35, rue de la République. Publication de mariage. — Raymond Landriot, coiffeur, 17, rue de la République, et Marie-Péline, couturière, rue Robert-Lindier, à Paris. Décès. — Pierre Camus, 40 ans, rue de Bouvines.

Comité des fêtes. — Le comité des fêtes organisera pour le dimanche 2 août une fête à la gare dont voici le programme : Surprise de la grand-voile ; bal à grand orchestre, buvette ; service par petites tables dans les bosquets, feu d'artifice à 22 heures ; jeux forains.

Conseil municipal. — Le Conseil est convoqué en session ordinaire d'août pour le dimanche 2 août.

Etat civil. — Louis Colinet et Alice Michard. Publication de mariage. — Louis Bouillot cultivateur et Léa Languy.

NEVERS

Office agricole départemental

CONCOURS DE PLANTES SARCLÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE COSNE. L'Office agricole de la Nièvre rappelle à MM. les agriculteurs, que son programme de 1925 comporte un concours de plantes sarclées ouvert à tous les exploitants domiciliés dans l'arrondissement de Cosne.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

NEVERS

Office agricole départemental

CONCOURS DE PLANTES SARCLÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE COSNE. L'Office agricole de la Nièvre rappelle à MM. les agriculteurs, que son programme de 1925 comporte un concours de plantes sarclées ouvert à tous les exploitants domiciliés dans l'arrondissement de Cosne.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

CE QUI NOUS MANQUAIT ! CE QUE NOUS AURONS :

Les Guides gastronomiques

Le Club des Vingt, ainsi nommé en souvenir du Club des Cent et parce que composé de vingt membres, a été conçu et formé par la Fédération Morvandelle du Tourisme. Son action consiste à maintenir, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, l'intégrité de la vieille cuisine française et particulièrement en ce qui concerne notre province, la cuisine nivernaise.

Le Vingt n'est pas un préjugé. Pourvu que l'on y dine bien peu leur importe que le gîte où ils descendent soit un hôtel de campagne, voire même un aimable tournoir. Ils ne demandent qu'une propreté rigoureuse et une cuisine honnête fleurant les saveurs traditions.

Ils n'annoncent pas leur visite à grand fracas. Ils tombent du ciel, à l'improviste. Et, comme on ne les connaît pas, le menu leur est présenté, le table leur est servie sous leurs aspects habituels. S'ils sont satisfaits, le maître d'hôtel en est informé et des clients inattendus lui arrivent. Jusqu'à présent, le Vingt n'est pas en sa livraison à des reprises les Nivernais, d'une façon générale, fait de son mieux.

Deux éminents gourmets viennent nous voir. Il est utile, en effet, si l'on fait de la propagande touristique, de ne pas négliger ce côté attractif.

Il n'est pas de voyager qui n'attache quelque importance à la façon dont il dînera. Le repas qu'on lui sert est un peu en fonction de l'attrait que lui présente le site où il s'est arrêté, et du souvenir qu'il en conserve.

Il n'est donc pas négligeable de l'informer sur ce point. A côté du guide proprement dit, la topographie, les cartes et les plans de toutes sortes ont un droit de cité. A côté du guide aérien dont j'ai parlé l'autre jour et qui sera la réalité de demain — le guide gastronomique s'installe tout naturellement.

Deux gourmets éminents — qui sont l'un et l'autre d'amusants écrivains — MM. Curonsky et Marcel Rouff, gastronomes impénitents, après avoir exploré le Bordelais, le Périgord, la Bresse, nous arrivent en Nivernais. Le Club des Vingt, la semaine passée, les a reçus dignement. Ils ont à Clamecy, la Venise du Nivernais, dont les andouillettes sont justement célèbres. C'est à Clamecy également que l'on a conservé la bonne méthode pour préparer les oeufs au vin. Ils ne manquent pas Cognigny, où l'on sait tresser la volaille, Lormes, où les plats en croûtes s'édifient avec un art consommé et où les truites de la Cure et du Cousin s'accrochent de plus heureux ment du monde avec des coulis délicats et les écrevisses au vinaigre par exemple.

Certains coins du Morvan ont gardé le secret des omelettes chevillées, des craquelins et des sansiols sucrés. Prémery a son jeu au sang, ses beignets de légumes et ses filets grilois. La Charité, comme d'ailleurs toutes les gracieuses cités qui s'échelonnent sur le fleuve, présentent des fritures croquantes et d'ouïssantes matoielles relevées d'une pointe d'ail, la galette feuilletée aussi, qui ont fait la fortune de bien des petits hôtels.

Et Nevers, la cité des nougaines, dont le cordon qui la surplombe est chargé d'un vignoble honnête, Pouilly-sur-Loire, La Marche, Les Loges, Tracy, le Nozet, Chagny (c'est si près de chez nous), les rives de la Loire, en un mot, nous dispensent généreusement leurs cœurs merveilleux. Le Vni sans lequel — comme on disait si bien Curonsky — un pays ne saurait avoir de gastronomie véritable.

Il n'est donc nécessaire, au sein de toutes ces splendeurs culinaires, de tous ces trésors d'une terre vineuse entre toutes, d'apposer un peu d'ordre, de méthode, de rigueur. Le guide, comme tous les autres, sera aussi aux autochtones, car c'est une chose bien connue : on ignore souvent son pays.

Il faudra que l'on sache que notre province par l'immense variété de son aspect physique doit provoquer, de même, des particularités culinaires dont tous nos hôtes seront les premiers bénéficiaires. Le Nivernais, terre d'élevage, terre de forêts, présentera sur sa table d'automne les gâteaux les plus variés, le Nivernais, réseau de sources et d'eaux vives, aura les plats à poissons les mieux garnis. Le Nivernais, où les grandes exploitations abondent et où la volaille par conséquent est élevée d'une façon intelligente, aura avec elle et les oeufs qu'elle produit, une mine inépuisable de fastueuses préparations. Le Nivernais, où toute la Loire qui arrose notre vignoble le plus français, pourra aligner des bouteilles qui ne craignent aucune concurrence.

Le champ est vaste, comme on le voit, avec de semblables richesses présentes, pour l'ingéniosité de nos cuisiniers. Cette connaissance acquise, il faudra pénétrer dans le vif du sujet et nous procurer, si je puis dire, les tourne-broches en action. Il sera nécessaire de cataloguer ces gîtes où l'on déguste, ces caves où l'on boit. Les spécialités de chacun seront précisées. Il faudra que l'on sache que le menu de Lormes ne sera pas celui de Prémery et de Decize, parce que les ressources premières que le pays présente sont absolument différentes. Une cuisine bien comprise doit être en harmonie avec les produits de son terroir.

Le laitage nivernais. Il ne sera pas non plus superflu d'indiquer que notre éclectisme peut s'étendre et que certaines de nos richesses ne sauraient être trop longuement négligées. Notre beurre pourrait être parfait, nos laitages devraient être de tous les desserts, la crème et les fromages pourraient s'annexer heureusement à la lignée déjà glorieuse de nos grandes spécialités locales. M. Demoule, qui n'est pas un vœux pour nous, me disait qu'il avait connu le temps, dans notre pays, où l'on ne servait pas de potage malgré sur une table d'hôte, sans présenter en même temps un grand bol de crème. Ce luxe est devenu difficile, car la crème, qui devrait abonder dans notre pays, se fait rare.

Le cheptel est-il absorbant à ce point qu'on ne puisse distraire de la consommation quotidienne ce qui est nécessaire pour redonner à notre laitage nivernais un éclat qu'il ne lui a pas laissé perdre ? Il faut qu'on produise du fromage.

Et puis, le Guide devra se terminer, ou se précéder comme on voudra, par des conseils aux dîneurs qui ne seront pas superflus s'ils veulent le maintien d'une gastronomie impeccable et un repas servi à point. Raoul Toscan.

Office agricole départemental

CONCOURS DE PLANTES SARCLÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE COSNE. L'Office agricole de la Nièvre rappelle à MM. les agriculteurs, que son programme de 1925 comporte un concours de plantes sarclées ouvert à tous les exploitants domiciliés dans l'arrondissement de Cosne.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Office agricole départemental

CONCOURS DE PLANTES SARCLÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE COSNE. L'Office agricole de la Nièvre rappelle à MM. les agriculteurs, que son programme de 1925 comporte un concours de plantes sarclées ouvert à tous les exploitants domiciliés dans l'arrondissement de Cosne.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt une feuille de déclaration.

Les concurrents seront divisés en trois catégories, suivant l'étendue des terres labourables de l'exploitation et l'ensemble des prix susceptibles d'être décernés s'élève à 4.500 francs.

Les agriculteurs qui désirent participer à ce concours, sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et en tous cas avant le 10 août, à M. le président de l'Office agricole, 17, rue Gambetta, à Nevers, qui leur fera parvenir aussitôt

CHER BOURGES Engèle Arnal, condamnée par défaut pour escroqueries, a un an de prison

On annonce de Loudéac l'arrestation d'Engèle Arnal, native de Lyon, condamnée récemment par le tribunal correctionnel de Bourges en même temps que la femme Védriens, cartomancienne, pour escroqueries et par défaut à un an de prison et 100 francs d'amende.

ASSOCIATION GENERALE DES MUTILES DE LA GUERRE

Sous le patronage d'honneur de M. le préfet du Cher, M. le général commandant le 8<sup>e</sup> corps et M. le maire de Bourges, au profit de la caisse de secours immédiat de l'Association, samedi 1<sup>er</sup> août, à 21 heures, au Palmiarum-Seraucourt, grand bal de nuit.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. François Amathieu, ex-acteur à Bourges, 30 ans de services. Edmond Banne, o. et de gare à Saint-Florent, 31 ans de services. Joseph Bernard, mécaniciens à Vierzon-Villages, 25 ans de services.

LA FERMETURE DES PHARMACIES LE DIMANCHE

A partir de dimanche prochain 3 août, les pharmacies de la ville seront fermées tous les dimanches, à l'exception d'une seule pharmacie de garde, qui restera ouverte de 8 h. du matin à 19 heures.

SANCERRE

La Solidarité Sancerroise. — La Société de secours mutuels « La Solidarité Sancerroise » se réunira en assemblée générale aujourd'hui vendredi 31 juillet à 20 h. 30 précises, à l'hôtel de ville.

LA GUERCEE

Dans la nuit de mardi à mercredi, huit moutons qui étaient parqués dans un pré, proche de la rivière de l'Aubois, ont été égorgés, et vingt plus ou moins blessés.

MONTARGIS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a condamné : — A 4 mois de prison et 16 francs d'amende l'employé des chemins de fer, Marcel Foucher, coupable d'outrages publics à la pudeur, commis à Montargis.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

LOIRET BOURGES Engèle Arnal, condamnée par défaut pour escroqueries, a un an de prison

On annonce de Loudéac l'arrestation d'Engèle Arnal, native de Lyon, condamnée récemment par le tribunal correctionnel de Bourges en même temps que la femme Védriens, cartomancienne, pour escroqueries et par défaut à un an de prison et 100 francs d'amende.

ASSOCIATION GENERALE DES MUTILES DE LA GUERRE

Sous le patronage d'honneur de M. le préfet du Cher, M. le général commandant le 8<sup>e</sup> corps et M. le maire de Bourges, au profit de la caisse de secours immédiat de l'Association, samedi 1<sup>er</sup> août, à 21 heures, au Palmiarum-Seraucourt, grand bal de nuit.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. François Amathieu, ex-acteur à Bourges, 30 ans de services. Edmond Banne, o. et de gare à Saint-Florent, 31 ans de services. Joseph Bernard, mécaniciens à Vierzon-Villages, 25 ans de services.

LA FERMETURE DES PHARMACIES LE DIMANCHE

A partir de dimanche prochain 3 août, les pharmacies de la ville seront fermées tous les dimanches, à l'exception d'une seule pharmacie de garde, qui restera ouverte de 8 h. du matin à 19 heures.

SANCERRE

La Solidarité Sancerroise. — La Société de secours mutuels « La Solidarité Sancerroise » se réunira en assemblée générale aujourd'hui vendredi 31 juillet à 20 h. 30 précises, à l'hôtel de ville.

LA GUERCEE

Dans la nuit de mardi à mercredi, huit moutons qui étaient parqués dans un pré, proche de la rivière de l'Aubois, ont été égorgés, et vingt plus ou moins blessés.

MONTARGIS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a condamné : — A 4 mois de prison et 16 francs d'amende l'employé des chemins de fer, Marcel Foucher, coupable d'outrages publics à la pudeur, commis à Montargis.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

YONNE AVALON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Clément Libert, 37 ans, carrier à Bierry-les-Belles-Fontaines, inculpé de coups volentiers sur sa femme, est condamné à 8 jours de prison.

AUXERRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

M. Lefranc, chauffeur au service de M. Pomier, de Villefranc, est poursuivi pour avoir par imprudence provoqué un accident d'auto dans lequel Mme Guet-Dubonnet et un ami, M. Busto, furent grièvement blessés.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Louis Chevance, chef de canton, P. N. 77, commune de Saint-Julien-au-Sault, 32 ans de services. Fernand Majolet, chef de gare à Aisy, 32 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

SAONE-ET-LOIRE AUTUN Pour les fêtes gymniques des 1, 2 et 3 août

Le comité de direction du groupement de défense des intérêts industriels et commerciaux d'Autun et de la région, invite tous ses adhérents à donner congé, lundi 3 août, à leur personnel, de façon à permettre à tous d'assister aux fêtes gymniques.

BOURBON-LANCY CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie sous la présidence de M. le docteur Pain.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

SAONE-ET-LOIRE AUTUN Pour les fêtes gymniques des 1, 2 et 3 août

Le comité de direction du groupement de défense des intérêts industriels et commerciaux d'Autun et de la région, invite tous ses adhérents à donner congé, lundi 3 août, à leur personnel, de façon à permettre à tous d'assister aux fêtes gymniques.

BOURBON-LANCY CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie sous la présidence de M. le docteur Pain.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

Le cultivateur, auteur du drame horrible de Dracy-Saint-Loup ne manifeste aucun regret

Nous avons relaté hier dans quelles conditions particulièrement odieuses s'est déroulé le drame rapide et sanglant de Dracy-Saint-Loup.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

MEDAILLES D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

MM. Lucien Camus, chef de train à Châtelet, 32 ans de services. Jules Foucault, mécanicien à Montargis, 27 ans de services.

BOISSAUX

Arrestation. — Les gendarmes ont arrêté Noël Durand, 26 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

CHATELAIN

Etat civil : — Naissances. — Pierrette Jarreau, au Grand-Lancy; Jeannine Niquin, à Montalibert.

Une lueur dans la nuit

Par René d'ANJOU

— Oui, Mariska va venir; partez. Votre ami Georges Iraschko sera enchané de vous voir. Expliquez-lui qu'on est plus heureux marié, que garçon, et qu'il se hâte de suivre votre exemple.

Enfin, le timbre de l'appartement vibra, un pas pressé dans le hall, un froissement de la portière soulevée, une sensation fraîche d'air extérieur tout parfumé de violettes, et Yolande sentit sur ses joues deux bons baisers.

— Tu l'aimes ? — Je crois bien que je l'aime ! Je n'ai jamais connu une femme qui réunisse autant de perfections : beauté, bonté et je ne puis traduire qu'un mot de dignité, de sève, d'idéalisme en quelque sorte, qui trouble, mais enchante.

pathe politique, amonsté de races... meurtrissures. — Froissement, tout simplement. — C'est plus que cela... Un jour, Féodor ne m'a-t-il pas dit qu'épouser Georges serait une trahison ?

— Et comme je le regardais, surprise : « — Tais-toi, dit-il; ils sont en sûreté. ce sont des notes : » — Roma avait repris tout à fait ses sens ; — Mon oncle, vous savez cet attentat odieux ? interrogea-t-elle en allant au-devant de Féodor.

— Et comme je le regardais, surprise : « — Tais-toi, dit-il; ils sont en sûreté. ce sont des notes : » — Roma avait repris tout à fait ses sens ; — Mon oncle, vous savez cet attentat odieux ? interrogea-t-elle en allant au-devant de Féodor.



**Mme Claude-Eulalie SAUTEREAU**, en son vivant épouse de M. Louis-Georges-Guillaume WYSSOCKY, décédée en son domicile à Paris, dix-septième arrondissement, le quinze décembre mil neuf-cent sept ; 2° M. Jean-Bernard SAUTEREAU, professeur en retraite et Mme Eulalie - Mélanie Augustine PAILLARD, prénommée aussi Mélanie Augustine Adélaïde, son épouse, demeurant en leur vivant à Châteauroux, où ils sont décédés, M. SAUTEREAU, le vingt-cinq décembre dix-huit cent quatre-vingt onze et Mme SAUTEREAU, le vingt-trois avril dix-huit cent quatre-vingt-treize ; 3° M. Mathurin PAILLARD, propriétaire rentier et Mme Adélaïde-Jeanne-Hyacinthe GRAUGNARD, son épouse, demeurant à Nevers, où ils sont décédés, le mari le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf et la femme le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-douze. 4° Mme Louise GAUTHIER, décédée vers l'année 1833, épouse de M. Etienne BOURGEOIS, vigneron demeurant à Nevers. 5° En enfin que ne connaît pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, la requérante fera la présente publication conformément à la loi.

Signé : **BOUQUILLARD**  
27.400

**Etude de M. BOUQUILLARD**  
Docteur en droit  
notaire à Nevers

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Suivant acte reçu par M. BOUQUILLARD, notaire à Nevers, le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. André BADAL et M. René ALLARD, tous deux négociants, demeurant au Montcau, commune de Quincy, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet le commerce des cuirs et crêpes et de la clouterie et tout ce qui se rattache directement ou indirectement à ce genre de commerce.

La durée de cette société est de dix années qui ont pris cours le trois juillet mil neuf cent vingt-cinq et finiront le deux juillet mil neuf cent trente-cinq, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le siège de la société est au Montcau, commune de Quincy. Il pourra être transféré dans tout autre endroit, tant ou de la ville de Nevers, du consentement des deux associés.

La raison et la signature sociales sont : BADAL et ALLARD.

Les deux associés ont les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des affaires de la société ; chacun d'eux a la signature sociale, mais il n'en peut faire usage que pour les affaires de la société. Il peut notamment : acheter et vendre toutes marchandises, souscrire et accepter et acquiescer tous effets de commerce ; recevoir et payer toutes sommes, octroyer et transporter toutes créances et tous droits quelconques de crédit et des comptes d'avances ne peuvent être consentis qu'avec le concours des deux associés.

Les associés ont apporté à la société chacun une partie d'une somme de cinquante mille francs en espèces qui a été versée à la caisse sociale, M.

**2.636. HOTEL-CAFE-BAL**, jolie commune villageoise. Bail 9 ans, loy. 700 fr. Aff. 32.000 fr. (3 en liq.), 3 salles, cuis., bu., pers., 6 ch. meubl., terrasse, gr. jard. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.630. MARCHALBRE-CHARBONNAGE**, en imp. bois. S. O. Vend. propr. loy. 2.000 fr. Aff. 45.000 fr., permettant de placer net 10.000 fr. Vastes hangars, 2 ateliers (moteur). Vaste cour, dépend., jard., 8 pièces. Aucun garage sur place. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.611. TRANSPORTS - CORRESPONDANCES** ch. de fer. A céder suite décès. Bail à vol. loy. 900 fr. (ss-loc. 950 fr.). Aff. 80.000 fr., laissant 15.000 fr. de bénéf. par an. Bureau, s. à m., cuis., 3 ch., gr. cour, hangar, écurie, 3 omnibus, etc. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.625. GRAINETERIE**, tenue par même famille 30 ans, bon canton S. M. Bail 9 ans, loy. 1.500 fr. Aff. 12.000.000 fr. On place net 60.000 fr. par an. Vaste bout., bureau, cuis., s. à m., 2 ch. et cab. Beau magasin. Tout confort. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.640. TABAC - BAR - JOURNAUX**, quartier populaire et pass. ville très comm. Bail 3 ans, loy. 700 fr. Aff. 150 fr. par jour en liq. (tabac 80 fr. par an, journaux rapp. net 1.900). On place net 15.000 fr. par an. Comptoir moderne, arr.-bout., cuis., 2 ch. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.632. EPICERIE-BUVETTE-CHAMBRES MEUBLES**, sur route nationale et en bordure rivière. Bail 15 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 100.000 fr., 2/3 en liq. On place net 20.000 fr. par an. Terrasse, s. café, bout., cuis., ch. pers., 3 ch. meubl., cour, jard. sur rivière. Bâtements. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. comptant.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.638. PHOTOGRAPHIE** tenue 30 ans, ville comm. S. M. Bail à vol. loy. 870 fr. Aff. 12.000 fr. en travail, faites à 75 %. Bout., atelier, laboratoire, cuis., s. à m., ch. Bon matériel. Prix à déb. On traite avec 8.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.630. CAFE** admirablement situé, ville S. M. très fréquentée. Bail 3 ans, loy. 1.300 fr. Aff. 63.000 fr. On place net 15.000 fr. par an. Belle salle billard, office, cuis., 3 ch. Prix à déb. On traite avec 35.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.621. EPICERIE-MERCERIE**, joli bourg villageois, gr. ligne P.-L.-M. Bail 12 ans, loy. 600 fr. Aff. 30.000 fr. par an, à 20 %. Bout., s. à m., cuis., 3 ch., remise, champ, Prix à déb. On traite avec 8.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau.

**2.607. BOUCHERIE**, import. bourg centre villeg. Bail 14 ans, loy. 2.300 fr. compris pr d'un hect. Aff. 1.100 fr. venant à 4 ou 5 moutons par semaine. Bout., le double en saison. Bout., s. à m., cuis., 4 ch. maîtres, ch. commis, gr. cour, jard., abattoir, dépend. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.  
FRANCHON, Fontainebleau. 27.314

**Locations**

**ON DEMANDE**  
**MAISON D'HABITATION**, 6 pièces et cuisine, terrain cultivable, dépendances pour logement jardinier, Nevers ou banlieue proche.  
Bureau du journal. 27.327

**Agents d'Affaires**

**A VENDRE**  
Ville industrielle centre  
**BEL HOTEL**  
30 numéros, long bail, aff. 200.000. Prix 225.000 dont 100.000 comptant.

**A CEDER**  
A Sainte-Sabine (Côte-d'Or).  
**DROIT DE BAIL**  
D'UNE JOLIE PROPRIETE D'AGREMENT  
libre en septembre, habitation 12 pièces en partie meublées, dépendances, parc de 4 hect., terre et pré.  
S'adresser **GUILLEMAUT** et **EPINAT**, 6, rue Berbissey, Dijon. 27.192

**Ventes**

**CAMIONNETTE** boulangère, 600 kl., 12 HP., parfait état, cause double emploi.  
1. **REMORQUE** deux roues, bonne occasion.  
M. DOURDIN, garage, Moulins-Engilbert (Nièvre). 27.273

12 CV. **PANHARD**, carrosserie transformable Baker, garniture cuir rouge, peinture jaune, complète d'accessoires, porte-bagages. Voiture neuve plombée, occasion exceptionnelle. Disponible de suite.  
**LE GRAND GARAGE**, REIGNERON, BOUGAIN, et DU-BOIS, 27, rue des Couteliers, Moulins. 27.346

**TORPEDO CHARRON** 4 places, 10 CV., en très bon état. Révision complète garantie par facture imposée pour 7 chevaux. Occasion réellement intéressante. Prix 3.800 francs. Cause double emploi.  
Bureau du journal. 27.403

**TORPEDO FIAT** 1920, parfait état, très peu roulé, 20 CV., pourrait faire camionnette, cause double emploi, 10.000 fr.  
Bureau du journal. 27.372

**Personnel**

**ON DEMANDE**  
**AJUSTEURS, MANŒUVRES** à spécialiser et APPRENTIS. Etablissements A. JACQUIN, constructions mécaniques, 33, rue d'Aligny, Nevers. 27.402

**BERGER** soigneur. S'adresser à M. SOTTY, au Chamont, à Luthenay-Uxeloup (Nièvre). 27.311

**CHARRETIER** culture et charrois nourri ou non nourri, femme occupée, logé, chauffé, et très bon jardin, de suite.  
Bureau du journal. 26.946

**CHAUFFEUR** pour camion 5 tonnes, assurant chargement et déchargement de son véhicule.  
S'adresser **PERRIER**, La Jonction, Nevers. 27.364

**EMPLOYE**, avec références, de préférence libéré du service militaire.  
M. GAUTHERON, mercerie et bonneterie en gros, 6, rue de Montbeuron, Versailles (S.-et-O.). 27.194

**MANŒUVRES** pour usine, place stable.  
Bureau du journal. 27.319

**REPRESENTANT** voyageant, automobile, visitant merciers, bijoutiers, articles spéciaux, bas, chaussettes 1<sup>er</sup> prix. Régions Loiret, Cher, Nièvre, Allier, Saône, Loire.  
Bureau du journal. 27.342

**REPRESENTANT**. Ecrire à M. ROBIAND, distillateur, Chalons-sur-Saône, qui convoquera. 27.332

**OUVRIERS FORGERONS** pour fabrication d'instruments agricoles.  
M. Abel RENARD, à Auxerre (Yonne). 27.067

**OUVRIERS EBENISTES, APPRENTIS EBENISTES, APPRENTIS TAPISSIERS**. Chez CHARLET-GAUTIER, 3, rue La-Fayette, Nevers. 27.404

**OUVRIERS AJUSTEURS** âgés de moins de 29 ans, pour le dépôt des machines P.-L.-M., à Nevers. S'y présenter, 8, rue de la Rotonde. 27.324

**VOITURIER-FORESTIER** avec 3 ou 4 chevaux, on fournira local et pré. Travaux de durée.  
Bureau du journal. 25.532

**GENS DE MAISON**

**ON DEMANDE**  
**CHAUFFEUR** habile et prudent, et une **FEMME DE CHAMBRE** mariée ou séparément, avec bonnes références.  
Comte de LASTIC, Villa des Brosses, à Bellevaux (Allier), près Vichy. 27.202

**FEMME** veuve très sérieuse, 35 à 40 ans, pour personne seule à la campagne.  
Bureau du journal. 26.029

**Garage Moderne**  
A LUZY (Nièvre)  
Agence Exclusive :  
**CITROEN & ROLLAND-PILAIN**  
Membre de l'« A »  
Téléphone : 34.

**Soignez, embellissez vos Appartements**  
Adressez-vous à une **MAISON DE CONFIANCE**  
**CHARLET-GAUTIER**  
AMEUBLEMENTS  
3, Rue La Fayette, 3  
NEVERS

**Electricité Générale**  
Eclairage et démarrage des autos.  
CHARGE D'ACCUMULATEURS  
Réparations de magnéto de toutes marques  
**JACQUART-BACHELIER**  
3, rue Trévenot  
Près la Croix des Pèlerins, NEVERS

**FABRIQUE SPECIALE DE PALETOTS DE CHEVRES SUISSES**  
**Prévost - Maréchal**  
FOURREUR-SPECIALISTE  
12, Rue La-Fayette, NEVERS - Téléphone 1-42  
Gardes, Réparations et Transformations pendant la saison d'été  
Installation spéciale pour la conservation des Fourrures

**Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis**  
R. C. Nevers 560  
ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN  
FABRIQUE SPECIALE DE DENTELLES & BRODERIES (mains et mécaniques)  
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE  
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITE EGALE  
A la Ville du Puy  
M<sup>lle</sup> L. CRÉTEAUX  
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

**UN LOT**  
**COMPLETS DRAP**, séries déclassées. Valeur 110 francs.  
Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie laine, fantaisie nouveauté. Valeur 125 fr.  
Soldé à ..... 59 »

**UN LOT**  
**COSTUMES SPORT** draperie genre anglais, nombreux coloris. Valeur 139 fr.  
Soldé à ..... 65 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie bonne qualité, ou serge bleue laine, confection soignée. Valeur 175 fr. Soldé à 95 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** drap laine, à rayures fantaisie. Valeur 39 fr. Soldé à 29 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** peigné nouveauté. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 35 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES TOURISTES** en toile kaki, article lavable. Valeur 79 fr.  
Soldé à ..... 39 et 45

**UN LOT**  
**GULOTTE** cheval, en coutil kaki, belle qualité. Valeur 45 fr.  
Soldé ..... 19 »

**UN LOT**  
**VESTONS** seuls, en coutil gris ou kaki. Valeur 45 fr. Soldé à .. 25 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** toile blanche. Soldé à ..... 22 »  
**PANTALONS** coutil gris. Soldé à ..... 16 »  
**PANTALONS** coutil kaki. Soldé à ..... 18 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga noir, tout doublé. Valeur 69 fr. Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga, à rayures fantaisie, beau doublage alpaga. Valeur 85 fr.  
Soldé à ..... 69 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES Enfants**, jersey laine ou cheviote nouveauté. Valeur 59 francs.  
Soldé à ..... 25 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES NORFOLKS** coutil fantaisie, article solide. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 29 »

**UN LOT**  
**RAGLAN** caoutchouc à ceinture. Valeur 75 fr.  
Soldé ..... 29 »

**UN LOT**  
**BARBOTTEUSES**, jersey ou tissu éponge. Valeur 25 francs.  
Soldé à ..... 12 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil blanc, beau col fantaisie. Valeur 49 fr.  
Soldé à ..... 19 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil fantaisie, à rayures. Valeur 35 fr. Soldé à ..... 16 »

**UN LOT**  
**GULOTTES**, serge bleue, tout doublé. Soldé à ..... 2 »  
**GULOTTES** coutil à rayures. Soldé à ..... 8 50

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie laine, fantaisie nouveauté. Valeur 125 fr.  
Soldé à ..... 59 »

**UN LOT**  
**COSTUMES SPORT** draperie genre anglais, nombreux coloris. Valeur 139 fr.  
Soldé à ..... 65 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie bonne qualité, ou serge bleue laine, confection soignée. Valeur 175 fr. Soldé à 95 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** drap laine, à rayures fantaisie. Valeur 39 fr. Soldé à 29 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** peigné nouveauté. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 35 »

**Amilcar**  
La Voiture supérieure entre toutes  
La moins chère à qualité égale  
Tous les modèles livrables DE SUITE à l'Agence.

**Garage**  
**J.-N. VINCENT**  
à ST-POURÇAIN-SUR-SIOULE (Allier)

**Electricité Générale**  
Eclairage et démarrage des autos.  
CHARGE D'ACCUMULATEURS  
Réparations de magnéto de toutes marques  
**JACQUART-BACHELIER**  
3, rue Trévenot  
Près la Croix des Pèlerins, NEVERS

**FABRIQUE SPECIALE DE PALETOTS DE CHEVRES SUISSES**  
**Prévost - Maréchal**  
FOURREUR-SPECIALISTE  
12, Rue La-Fayette, NEVERS - Téléphone 1-42  
Gardes, Réparations et Transformations pendant la saison d'été  
Installation spéciale pour la conservation des Fourrures

**Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis**  
R. C. Nevers 560  
ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN  
FABRIQUE SPECIALE DE DENTELLES & BRODERIES (mains et mécaniques)  
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE  
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITE EGALE  
A la Ville du Puy  
M<sup>lle</sup> L. CRÉTEAUX  
18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

**UN LOT**  
**COMPLETS DRAP**, séries déclassées. Valeur 110 francs.  
Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie laine, fantaisie nouveauté. Valeur 125 fr.  
Soldé à ..... 59 »

**UN LOT**  
**COSTUMES SPORT** draperie genre anglais, nombreux coloris. Valeur 139 fr.  
Soldé à ..... 65 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie bonne qualité, ou serge bleue laine, confection soignée. Valeur 175 fr. Soldé à 95 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** drap laine, à rayures fantaisie. Valeur 39 fr. Soldé à 29 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** peigné nouveauté. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 35 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES TOURISTES** en toile kaki, article lavable. Valeur 79 fr.  
Soldé à ..... 39 et 45

**UN LOT**  
**GULOTTE** cheval, en coutil kaki, belle qualité. Valeur 45 fr.  
Soldé ..... 19 »

**UN LOT**  
**VESTONS** seuls, en coutil gris ou kaki. Valeur 45 fr. Soldé à .. 25 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** toile blanche. Soldé à ..... 22 »  
**PANTALONS** coutil gris. Soldé à ..... 16 »  
**PANTALONS** coutil kaki. Soldé à ..... 18 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga noir, tout doublé. Valeur 69 fr. Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga, à rayures fantaisie, beau doublage alpaga. Valeur 85 fr.  
Soldé à ..... 69 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES Enfants**, jersey laine ou cheviote nouveauté. Valeur 59 francs.  
Soldé à ..... 25 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES NORFOLKS** coutil fantaisie, article solide. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 29 »

**UN LOT**  
**RAGLAN** caoutchouc à ceinture. Valeur 75 fr.  
Soldé ..... 29 »

**UN LOT**  
**BARBOTTEUSES**, jersey ou tissu éponge. Valeur 25 francs.  
Soldé à ..... 12 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil blanc, beau col fantaisie. Valeur 49 fr.  
Soldé à ..... 19 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil fantaisie, à rayures. Valeur 35 fr. Soldé à ..... 16 »

**UN LOT**  
**GULOTTES**, serge bleue, tout doublé. Soldé à ..... 2 »  
**GULOTTES** coutil à rayures. Soldé à ..... 8 50

**UN LOT**  
**COMPLETS DRAP**, séries déclassées. Valeur 110 francs.  
Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie laine, fantaisie nouveauté. Valeur 125 fr.  
Soldé à ..... 59 »

**UN LOT**  
**COSTUMES SPORT** draperie genre anglais, nombreux coloris. Valeur 139 fr.  
Soldé à ..... 65 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie bonne qualité, ou serge bleue laine, confection soignée. Valeur 175 fr. Soldé à 95 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** drap laine, à rayures fantaisie. Valeur 39 fr. Soldé à 29 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** peigné nouveauté. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 35 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES TOURISTES** en toile kaki, article lavable. Valeur 79 fr.  
Soldé à ..... 39 et 45

**UN LOT**  
**GULOTTE** cheval, en coutil kaki, belle qualité. Valeur 45 fr.  
Soldé ..... 19 »

**UN LOT**  
**VESTONS** seuls, en coutil gris ou kaki. Valeur 45 fr. Soldé à .. 25 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** toile blanche. Soldé à ..... 22 »  
**PANTALONS** coutil gris. Soldé à ..... 16 »  
**PANTALONS** coutil kaki. Soldé à ..... 18 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga noir, tout doublé. Valeur 69 fr. Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga, à rayures fantaisie, beau doublage alpaga. Valeur 85 fr.  
Soldé à ..... 69 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES Enfants**, jersey laine ou cheviote nouveauté. Valeur 59 francs.  
Soldé à ..... 25 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES NORFOLKS** coutil fantaisie, article solide. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 29 »

**UN LOT**  
**RAGLAN** caoutchouc à ceinture. Valeur 75 fr.  
Soldé ..... 29 »

**UN LOT**  
**BARBOTTEUSES**, jersey ou tissu éponge. Valeur 25 francs.  
Soldé à ..... 12 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil blanc, beau col fantaisie. Valeur 49 fr.  
Soldé à ..... 19 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil fantaisie, à rayures. Valeur 35 fr. Soldé à ..... 16 »

**UN LOT**  
**GULOTTES**, serge bleue, tout doublé. Soldé à ..... 2 »  
**GULOTTES** coutil à rayures. Soldé à ..... 8 50

**UN LOT**  
**COMPLETS DRAP**, séries déclassées. Valeur 110 francs.  
Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie laine, fantaisie nouveauté. Valeur 125 fr.  
Soldé à ..... 59 »

**UN LOT**  
**COSTUMES SPORT** draperie genre anglais, nombreux coloris. Valeur 139 fr.  
Soldé à ..... 65 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie bonne qualité, ou serge bleue laine, confection soignée. Valeur 175 fr. Soldé à 95 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** drap laine, à rayures fantaisie. Valeur 39 fr. Soldé à 29 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** peigné nouveauté. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 35 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES TOURISTES** en toile kaki, article lavable. Valeur 79 fr.  
Soldé à ..... 39 et 45

**UN LOT**  
**GULOTTE** cheval, en coutil kaki, belle qualité. Valeur 45 fr.  
Soldé ..... 19 »

**UN LOT**  
**VESTONS** seuls, en coutil gris ou kaki. Valeur 45 fr. Soldé à .. 25 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** toile blanche. Soldé à ..... 22 »  
**PANTALONS** coutil gris. Soldé à ..... 16 »  
**PANTALONS** coutil kaki. Soldé à ..... 18 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga noir, tout doublé. Valeur 69 fr. Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga, à rayures fantaisie, beau doublage alpaga. Valeur 85 fr.  
Soldé à ..... 69 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES Enfants**, jersey laine ou cheviote nouveauté. Valeur 59 francs.  
Soldé à ..... 25 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES NORFOLKS** coutil fantaisie, article solide. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 29 »

**UN LOT**  
**RAGLAN** caoutchouc à ceinture. Valeur 75 fr.  
Soldé ..... 29 »

**UN LOT**  
**BARBOTTEUSES**, jersey ou tissu éponge. Valeur 25 francs.  
Soldé à ..... 12 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil blanc, beau col fantaisie. Valeur 49 fr.  
Soldé à ..... 19 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil fantaisie, à rayures. Valeur 35 fr. Soldé à ..... 16 »

**UN LOT**  
**GULOTTES**, serge bleue, tout doublé. Soldé à ..... 2 »  
**GULOTTES** coutil à rayures. Soldé à ..... 8 50

**MAGASINS A. BOMBLED**  
NEVERS  
SAMEDI 1<sup>er</sup> AOUT  
PROFITEZ-EN !

**DERNIÈRE JOURNÉE DES SOLDES**

Occasions nouvelles - Prix exceptionnels

Toutes nos Fins de Séries seront vendues 25 % au dessous des Prix coûtants

APERÇU DE QUELQUES OCCASIONS :

**UN LOT**  
**COMPLETS DRAP**, séries déclassées. Valeur 110 francs.  
Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie laine, fantaisie nouveauté. Valeur 125 fr.  
Soldé à ..... 59 »

**UN LOT**  
**COSTUMES SPORT** draperie genre anglais, nombreux coloris. Valeur 139 fr.  
Soldé à ..... 65 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie bonne qualité, ou serge bleue laine, confection soignée. Valeur 175 fr. Soldé à 95 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** drap laine, à rayures fantaisie. Valeur 39 fr. Soldé à 29 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** peigné nouveauté. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 35 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES TOURISTES** en toile kaki, article lavable. Valeur 79 fr.  
Soldé à ..... 39 et 45

**UN LOT**  
**GULOTTE** cheval, en coutil kaki, belle qualité. Valeur 45 fr.  
Soldé ..... 19 »

**UN LOT**  
**VESTONS** seuls, en coutil gris ou kaki. Valeur 45 fr. Soldé à .. 25 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** toile blanche. Soldé à ..... 22 »  
**PANTALONS** coutil gris. Soldé à ..... 16 »  
**PANTALONS** coutil kaki. Soldé à ..... 18 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga noir, tout doublé. Valeur 69 fr. Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga, à rayures fantaisie, beau doublage alpaga. Valeur 85 fr.  
Soldé à ..... 69 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES Enfants**, jersey laine ou cheviote nouveauté. Valeur 59 francs.  
Soldé à ..... 25 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES NORFOLKS** coutil fantaisie, article solide. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 29 »

**UN LOT**  
**RAGLAN** caoutchouc à ceinture. Valeur 75 fr.  
Soldé ..... 29 »

**UN LOT**  
**BARBOTTEUSES**, jersey ou tissu éponge. Valeur 25 francs.  
Soldé à ..... 12 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil blanc, beau col fantaisie. Valeur 49 fr.  
Soldé à ..... 19 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil fantaisie, à rayures. Valeur 35 fr. Soldé à ..... 16 »

**UN LOT**  
**GULOTTES**, serge bleue, tout doublé. Soldé à ..... 2 »  
**GULOTTES** coutil à rayures. Soldé à ..... 8 50

**UN LOT**  
**COMPLETS DRAP**, séries déclassées. Valeur 110 francs.  
Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie laine, fantaisie nouveauté. Valeur 125 fr.  
Soldé à ..... 59 »

**UN LOT**  
**COSTUMES SPORT** draperie genre anglais, nombreux coloris. Valeur 139 fr.  
Soldé à ..... 65 »

**UN LOT**  
**COMPLETS VESTON**, draperie bonne qualité, ou serge bleue laine, confection soignée. Valeur 175 fr. Soldé à 95 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** drap laine, à rayures fantaisie. Valeur 39 fr. Soldé à 29 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** peigné nouveauté. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 35 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES TOURISTES** en toile kaki, article lavable. Valeur 79 fr.  
Soldé à ..... 39 et 45

**UN LOT**  
**GULOTTE** cheval, en coutil kaki, belle qualité. Valeur 45 fr.  
Soldé ..... 19 »

**UN LOT**  
**VESTONS** seuls, en coutil gris ou kaki. Valeur 45 fr. Soldé à .. 25 »

**UN LOT**  
**PANTALONS** toile blanche. Soldé à ..... 22 »  
**PANTALONS** coutil gris. Soldé à ..... 16 »  
**PANTALONS** coutil kaki. Soldé à ..... 18 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga noir, tout doublé. Valeur 69 fr. Soldé à ..... 49 »

**UN LOT**  
**VESTONS** alpaga, à rayures fantaisie, beau doublage alpaga. Valeur 85 fr.  
Soldé à ..... 69 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES Enfants**, jersey laine ou cheviote nouveauté. Valeur 59 francs.  
Soldé à ..... 25 »

**UN LOT**  
**GOSTUMES NORFOLKS** coutil fantaisie, article solide. Valeur 49 francs.  
Soldé à ..... 29 »

**UN LOT**  
**RAGLAN** caoutchouc à ceinture. Valeur 75 fr.  
Soldé ..... 29 »

**UN LOT**  
**BARBOTTEUSES**, jersey ou tissu éponge. Valeur 25 francs.  
Soldé à ..... 12 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil blanc, beau col fantaisie. Valeur 49 fr.  
Soldé à ..... 19 »

**UN LOT**  
**MARINS** coutil fantaisie, à rayures. Valeur 35 fr. Soldé à ..... 16 »

**UN LOT**  
**GULOTTES**, serge bleue, tout doublé. Soldé à ..... 2 »  
**GULOTTES** coutil à rayures. Soldé à ..... 8 50